

JOURNÉE
TECHNIQUE

25
MARS
2025

inrs
Institut National de Recherche et de Sécurité

Améliorer sa machine n'est pas anecdotique


Hugues FIEVRE
CARSAT Centre Ouest

PRÉVENIR LES RISQUES LIÉS AUX MACHINES | AGIR TOUT AU LONG DU CYCLE DE VIE



*Ai-je le droit de modifier ma machine?
C'est quoi une modification de machine?*





Les utilisateurs peuvent modifier une machine, à condition de remplir certaines exigences.

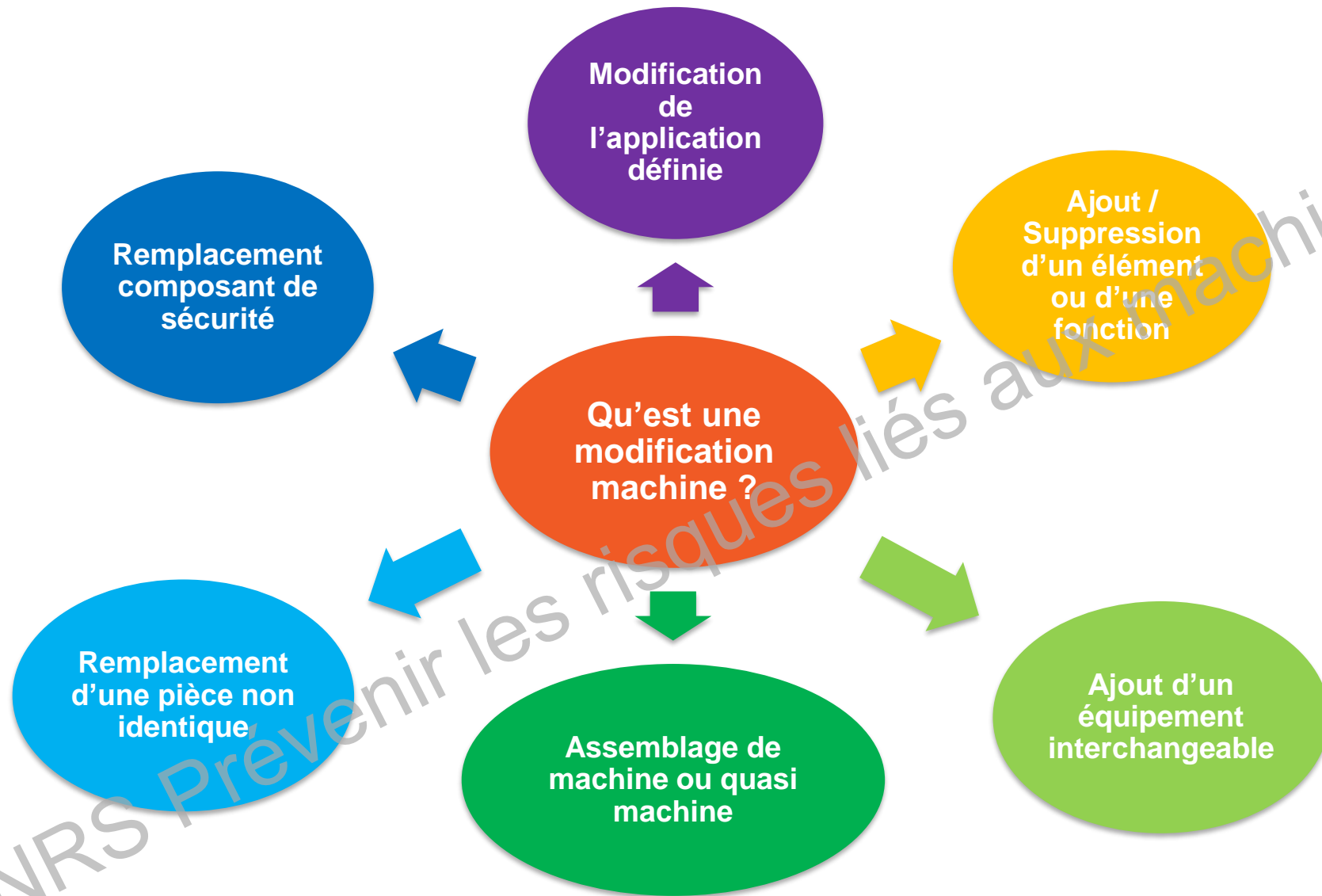
- Faire l'évaluation des risques de la modification
- Ne pas dégrader le niveau de sécurité des machines
- Constituer le dossier de modification

Objectif : le maintien de l'état de conformité de la machine.

L.4321-1 du Code du travail :

« Les équipements de travail ...utilisés dans les établissementssont équipés, installés, utilisés, réglés et maintenus de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs, y compris en cas de modification de ces équipements de travail. »

Le guide technique de juillet 2019 (ministère du travail) encadre les modifications en l'absence de réglementation.

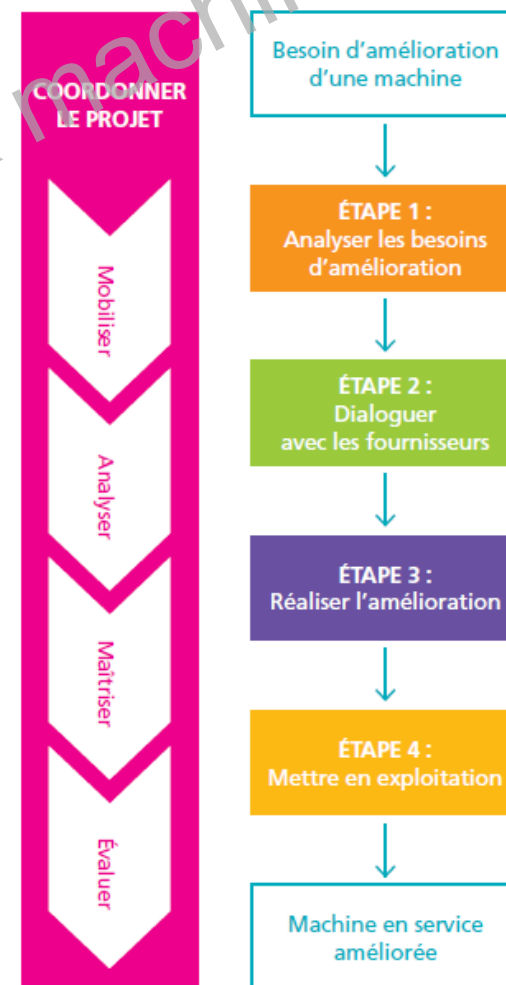
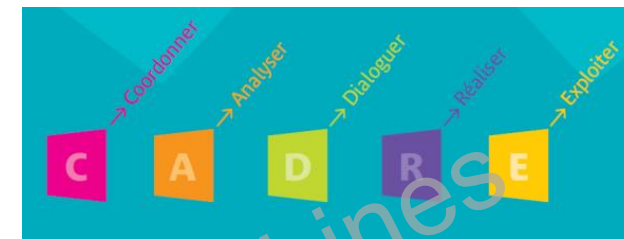


Modification : Tous travaux/interventions non prévus par le fabricant dans la notice



La modification doit :

- ✓ Être réalisée dans le cadre d'une démarche de modification (**évaluation des risques**) (ED6289)
- ✓ Tenir compte de l'état de l'art : **évolution de la technique**. (5° de l'art. L.4121-2 du Cdt sur les principes généraux de prévention « tenir compte de l'état d'évolution de la technique »)
- ✓ Être associée à des documents
 - **Dossier de modification**
 - Mise à jour de la **documentation** (notice, schéma, ..)
 - Mise à jour des **informations/formations**



Le **dossier de modification** comprend :

- ✓ la **description** de la modification
- ✓ le résultat de **l'évaluation des risques**
- ✓ les caractéristiques des éléments modifiés (plans, schéma, ...)
- ✓ leur **impact** éventuel sur le fonctionnement de la machine, son entretien, son installation ou son usage (**notice d'instruction et fiches de poste**)



Ce dossier permet :

- ✓ de **transmettre l'information** aux opérateurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance
- ✓ de servir de référence à la mise à jour des **fiches de poste**
- ✓ d'assurer la **traçabilité** de la modification effectuée.

Cette traçabilité assure la « **mémoire** » de l'équipement.

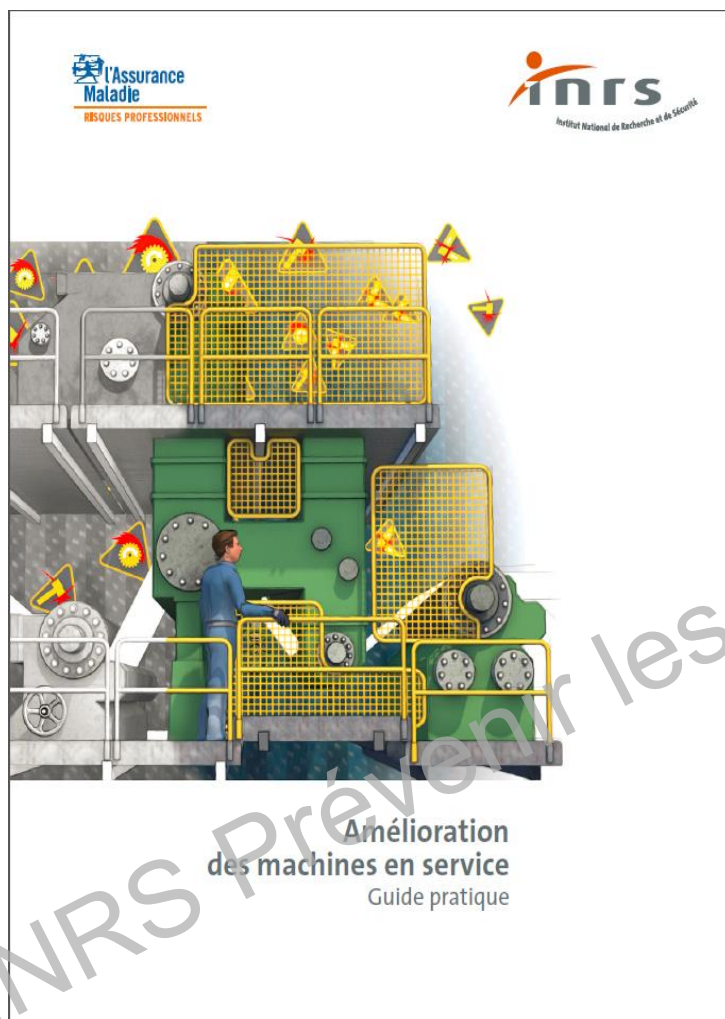
Formation



- ✓ Les travailleurs **affectés à la modification des machines** reçoivent une **formation spécifique** (article R. 4323-4 Cdt) :
 - aux prescriptions et règles spécifiques à respecter
 - aux conditions d'exécution des travaux
 - aux matériels et outillages à utiliser

- ✓ L'employeur **informe**
 - **des risques** dus aux modifications concernant les opérateurs
 - des **nouvelles conditions d'utilisation** et de **maintenance** ainsi que des instructions ou consignes les concernant (articles R. 4323-1 et 2 Cdt).

- ✓ La **formation à la sécurité** pour les opérateurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance est **renouvelée** et **complétée** (article R. 4323-3 Cdt).



- Un employeur peut décider de modifier une machine et ce pour diverses raisons (*évolution de la production, amélioration de la sécurité, réponse à des évolutions techniques et réglementaires...*),
- Le guide technique relatif aux opérations de modification des machines en services de juillet 2019 précise le cadre et les attentes réglementaires.
- En complément de ce guide, la brochure ED 6289 « *Amélioration des machines en Service* » propose une démarche aidant à mettre en œuvre des projets de modification de machines.

JOURNÉE
TECHNIQUE

25
MARS
2025

inrs
Institut National de Recherche et de Sécurité

Merci de votre attention

Hugues FIEVRE
CARSAT Centre Ouest

PRÉVENIR LES RISQUES LIÉS AUX MACHINES | AGIR TOUT AU LONG DU CYCLE DE VIE